

# **Weightlifting Canada Haltérophilie Masters**

## **Comité d'examen médical**

**2023.09.03**

Le comité d'examen médical est composé d'un plus de trois médecins nommés par le président de la WCHM et qui peuvent ou non être membres de la WCHM. Leur mandat commence après les Championnats nationaux Maîtres d'haltérophilie et se termine après qu'une recommandation a été faite au Comité de discipline antidopage. Les membres du comité peuvent être invités à servir pour un championnat canadien d'haltérophilie maîtres ultérieur. Les noms des membres du Comité d'examen médical ne sont connus que du président de la WCHM, du Comité de discipline antidopage et les uns des autres, et sont tenus dans la plus stricte confidentialité par toutes les parties.

Les membres du comité d'examen médical examineront individuellement la demande d'examen médical pour tout membre de la WCHM qui, aux Championnats canadiens d'haltérophilie maîtres, a obtenu un résultat positif pour l'utilisation d'une ou de plusieurs substances interdites. La demande d'examen médical est demandée à l'athlète par le comité de discipline antidopage de la WCHM, qui fournit ensuite la demande au comité d'examen médical. Les membres du Comité d'examen médical sont encouragés à discuter entre eux de la demande d'examen médical, mais ne sont pas tenus de le faire.

Après avoir examiné la demande d'examen médical, chaque membre individuel du comité d'examen médical recommandera de manière indépendante au comité de discipline antidopage de la WCHM, la recommandation 1 ou la recommandation 2.

Recommandation 1 : procéder à la sanction de l'athlète conformément aux règlements de la politique antidopage de la WCHM OU

Recommandation 2 : accepter que la substance utilisée par l'athlète qui a mené au résultat d'analyse négative réponde aux critères suivants et que l'athlète ne devrait pas être sanctionné.

1. L'athlète pourrait éprouver une déficience importante à la santé si la substance interdite ou la méthode interdite devait être retenue dans le cadre du traitement d'une condition médicale aiguë ou chronique ;
2. L'utilisation de la substance interdite ou de la méthode interdite ne produirait aucune amélioration supplémentaire du rendement autre que celle qui pourrait être prévue par un retour à un état de santé normal après le traitement d'une condition médicale légitime ; **et**
3. Il n'y a pas d'alternative thérapeutique raisonnable ou toute alternative est inefficace.

Après avoir fait leur recommandation au comité de discipline antidopage de la WCHM, les membres du comité d'examen médical supprimeront physiquement et / ou numériquement la demande d'examen médical du membre de la WCHM. Les membres du comité d'examen médical informeront ensuite le comité de discipline antidopage /président de la WCHM que tous les renseignements médicaux sensibles des membres de la WCHM ont été supprimés.

Les membres du comité d'examen médical ne font pas partie de la procédure de sanction de l'athlète. Les noms des membres du comité ne correspondent pas à leurs recommandations lorsque le comité de discipline antidopage relève du conseil d'administration. Toute répercussion juridique de la décision du Comité de discipline antidopage repose uniquement sur haltérophilie Canada Haltérophilie Masters. Haltérophilie Masters d'Haltérophilie d'Haltérophilie d'Haltérophilie Canada ne reçoit pas les recommandations individuelles des membres du Comité d'examen médical.